

AVENANT N°1 REGLEMENT PROMO 500 CUP 2018

ARTICLE 4 - PNEUMATIQUES

Les pneumatiques, de marque Pirelli, définis ci-dessous devront obligatoirement être utilisés.

Piste DRY (sèche)

500 Cup – PC 32	AV 110/70 ZR17	Diablo Supercorsa V2	SC1	150 €
	AR 140/70 ZR17	Diablo Supercorsa V2	SC2	180 €
500 Cup – PC 39/44/45	AV 120/70 ZR17	Diablo Supercorsa V2	SC1	170 €
	AR 160/60 ZR17	Diablo Supercorsa V2	SC2	190 €

Seuls les paiements en espèces ou cartes bancaires seront acceptés par la structure PIRELLI sur le circuit.

Le nombre de pneumatiques autorisés par manifestation (du début de la première série qualificative à la finale) sera limité à 2 (un avant, un arrière).

[...]

Sont également autorisés uniquement sur piste déclarée WET (mouillée), les pneus de marque PIRELLI tels que définis ci-dessous :

500 Cup – PC32	AV 110/70 R17	Diablo Rain	SCR1	140 €
	AR 140/70 R17	Diablo Rain	SCR1	195 €
500 Cup – PC 39/44/45	AV 120/70 R17	Diablo Rain	SCR1	160 €
	AV 160/60 R17	Diablo Rain	SCR1	200 €

Ces pneus ne feront l'objet d'aucun marquage. Leur nombre n'est pas limité.

Les pneus pluie peuvent être montés sur des jantes adaptables de matière et dimensions identiques à l'origine.

Ces jantes peuvent également être équipées de disques de frein adaptables de marque "France équipement" de forme, matière et dimensions strictement identiques à l'origine.

Les couvertures chauffantes branchées à un groupe électrogène de 2000 watts maximum, à l'exception de tout autre dispositif générateur d'énergie, sont autorisées en pré-grille.

Les pneumatiques règlementairement autorisés pour chaque catégorie doivent être montés dans le sens de roulement et à l'emplacement prévu par le fabricant. Le pilote ne sera déclassé que sur la course sur laquelle il a été déclaré non conforme.

Aucune autre référence ne sera admise, et ce dès la première course.

Fait à Paris, le 4 janvier 2018